

Le volume des données transmises par Internet connaît une croissance exponentielle, de l'ordre de 60 % par an. Si aujourd'hui Internet relie entre eux des personnes et des ordinateurs, le réseau de demain axé sur la mobilité interconnectera de nombreux appareils ou objets (voir *infra*). Des nouveaux services en ligne se développent dans le domaine de la mobilité, des économies d'énergie, de la santé, de l'éducation, des transports, de l'administration. « *En 2014, l'économie de l'Internet représentera 5,8 % du PIB, soit près de 800 milliards d'euros. Et l'ère d'Internet ne fait que commencer* », selon Neelie Kroes, vice-présidente de la Commission européenne chargée de la stratégie numérique. Pour relever ces défis clés et assurer la compétitivité des entreprises européennes, la Commission européenne a lancé le 3 mai 2011 la première phase du Partenariat public-privé sur l'Internet du futur (FI-PPP). Plus de 150 organisations de 23 pays européens - entreprises privées, organismes de recherche et institutions publiques - se sont engagées dans le FI-PPP pour une période de cinq ans. La Commission européenne apporte un financement de 300 millions d'euros ; le secteur public et le secteur privé fournissent un montant équivalent. La première phase du FI-PPP, sur la période 2011- 2012, bénéficiera d'un financement de 90 millions d'euros (50/50 entre la Commission européenne et le partenariat public-privé). Elle portera sur le projet FI-Ware (41 millions d'euros) visant à développer des outils fondamentaux de la plate-forme standardisée et interopérable, sur laquelle seront basés les services internet futurs, notamment ceux qui concernent la protection de la vie privée, le traitement en temps réel et l'informatique en nuage ([cloud computing](#), voir *infra*). En outre, huit projets de développement d'applications internet du futur seront lancés, avec 5 millions d'euros chacun, dans le domaine de l'agroalimentaire, l'énergie, la sécurité, l'environnement. Parmi eux, le projet FICONTENT porte sur la gestion du contenu : audiovisuel, jeux, culture et éducation.

Des essais à grande échelle de ces services internet futurs seront réalisés durant la deuxième phase du FI-PPP 2013-2014 dans plusieurs pays européens. Enfin, la troisième phase 2014-2015 devrait permettre de transformer ces essais en « *écosystèmes numériques* », profitables dans leurs pays respectifs. « *L'Europe doit mobiliser tous ses talents [...] pour défendre des valeurs européennes telles que le respect de la vie privée, l'ouverture et la diversité. Nous devons donc utiliser les financements publics de manière judicieuse pour encourager l'investissement privé, car si nous n'investissons et n'innovons pas les premiers, nos compétiteurs internationaux le feront* », a déclaré Neelie Kroes.

Source :

- « Stratégie numérique : la Commission et le secteur privé conjuguent leurs efforts pour créer l'Internet du futur », IP/11/525, Communiqué de presse, Bruxelles, europa.eu, 3 mai 2011.